Décision du 26 avril 1999 relative à la mise en oeuvre d'un programme de recherche

NOR: ATEG9980293S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur général de l'administration et du développement,

Vu la décision du 9 mars 1998 relative à l'organisation de la programmation et de la mise en oeuvre de l'activité de recherche soutenue par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

Sur la proposition du chef du service de la recherche et des affaires économiques,

Décide:

Article 1er

Le programme intitulé « concertation, décision et environnement » a pour objectif d'encourager des recherches portant sur les nouveaux dispositifs et les nouvelles pratiques de concertation, de médiation, de consultation, de participation et de décision en matière d'environnement.

Il relève du domaine d'intervention « économie et société » et de l'action 8 « mobiliser les sciences économiques et sociales ».

Il est doté d'un comité d'orientation et d'un conseil scientifique.

Article 2

Le programme est créé pour une durée de cinq ans.

Il peut être prorogé par décision du directeur général de l'administration et du développement, sur proposition du chef du service de la recherche et des affaires économiques.

Article 3

Le comité d'orientation est constitué de représentants des ministères et organismes suivants :

- ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement :
 - DGAD/SRAE;
 - DGAD/SDQVI;
 - DNP;
 - DE;
 - DPPR;
 - DATAR;
 - cellule de prospective ;
- Institut français de l'environnement (IFEN) ;
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- direction régionale de l'environnement, collège des DIREN ;
- programme d'études inter-agences Eau 2001, direction de l'eau (ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement) ;
 - Commission nationale du débat public ;
 - Commission française du développement durable ;
 - ministère de l'agriculture et de la pêche, DGER ;
 - ministère de la culture et de la communication, MRT ;
 - ministère de l'équipement, des transports et du logement, DRAST;
- ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, DT/département énergie, transports,

environnement, ressources naturelles;

- France Nature Environnement;
- Union nationale des associations familiales ;
- entreprises pour l'environnement ;
- Association des maires de France ;
- les Eco Maires, association des maires pour l'environnement ;
- Association des ingénieurs des villes de France,

et du président du conseil scientifique du ,programme.

L'INRA, coordinateur du programme, assiste aux réunions du comité d'orientation.

Est nommé président du comité d'orientation, M. Lesaffre (Benoît), chef du SRAE.

Article 5

Le maridat des membres du comité d'orientation et du président est de cinq ans.

Article 6

Est nommée chef de projet du programme Mme Berlan-Darque (Martine), chargée de mission au SRAE. Le secrétariat du comité d'orientation est assuré par le bureau «Economie et Société du SRAE, avec l'appui de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

Article 7

Le comité d'orientation a constitué en son sein une commission permanente, qui est chargée de mettre en ceuvre les décisions du comité d'orientation et gère l'animation et la valorisation du programme. Cette commission est constituée de :

- Mme Berlan-Darque (Martine), chef de projet du programme ;
- M. Deverre (Christian), INRA/coordinateur du programme ;
- M. Dron (Dominique), M.A.T.E./cellule de prospective ;
- M. Mermet (Laurent), ENGREF/président du conseil scientifique.

Article 8

Sont nommés membres du conseil scientifique les personnalités suivantes :

- M. Barraque (Bernard), LAITS, Ecole nationale des ponts et chaussées, Paris ;
- M. Beauvois (Jean-Léon), université de Nice, Sophia Antipolis ;
- M. Billaud (Jean-Paul), LADYSS, CNRS, Paris;
- M. Callon (Michel), CSI, Ecole nationale supérieure des mines, Paris ;
- M. Champagne (Patrick), STEPE, INRA, Paris;
- M. Chauveau (Jean-Pierre), IRD, Montpellier;
- M. Fabiani (Jean-Louis), SHADYC, EHESS, Marseille;
- M. Fixari (Daniel), CGS, Ecole nationale supérieure des mines, Paris ;
- Mme Gabay (Michèle), université de Paris-VII, Paris ;
- M. Jeanneret (Yves), université de Lille-III, Lille ;
- Mme Larrere (Catherine), université de Bordeaux-III, Bordeaux ;
- Mme Larrue (Corinne), centre de recherche « ville/société/territoire » université de Tours, Tours ;
- M. Lascoumes (Pierre), .GAPP, CNRS, Paris;
- M. Leroy. (Pieter), faculté des sciences de l'administration, Nimèques, Pays-Bas ;
- M. Maresca (Bruno), CREDOC, Paris;
- M. Ménard (Claude), ATOM, université de Paris-Panthéon-Sorbonne, Paris ;
- M. Mermet (Laurent), ENGREF, Paris;
- M. Mormont (Marc), fondation universitaire Luxembourgeoise, Arlon, Belgique;
- M. Moser (Gérard), institut de psychologie, université René- Descartes, Paris ;
- M. Ponssard (Jean-Pierre), laboratoire d'économétrie, école polytechnique, Paris ;
- Mme Rémy (Elisabeth), SAD Ile-de-France, INRA, Paris;
- M. Soubeyran (Olivier), IRSAM-SET, université de Pau, Pau ;
- M. Thévenot (Laurent), GSPM, EHESS, CNRS, Paris;
- M. Wynne. (Brian), Lancaster University, Lancaster, Royaume-Uni;
- INRA, coordinateur du programme, assiste aux réunions du conseil scientifique.

Article 9

Est nommé président du conseil scientifique, M. Mermet (Laurent), ENGREF, Paris.

Article 10

Le secrétariat du conseil scientifique est assuré par le bureau Economie et société du SRAE, avec l'appui de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA).

Le directeur général de l'administration et du développement,

J.-L. LAURENT